

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

1 - PACTE FINANCIER DE LA COMMUNE D'OLORON STE-MARIE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que la Commune d'OLORON STE-MARIE connaît en 2014 une situation financière difficile. L'encours de la dette qui dépasse les 14 millions d'euros constitue un seuil difficilement dépassable sans mesures nouvelles. Au même titre, l'encours de la dette par Oloronais s'établit à 1 247 €, au-delà des moyennes des communes de la strate à 955 €.

Le diagnostic réalisé, il convient de présenter les remèdes qui pourront être apportés à l'aide d'un véritable plan de reconquête de nos marges financières tout en respectant la volonté de la Municipalité de continuer à maintenir un niveau de service public de qualité et des investissements qui répondent aux besoins des administrés.

Pour cela, il est nécessaire de dégager de l'épargne pour financer les investissements et de limiter le recours à l'emprunt en privilégiant d'autres ressources financières, notamment par la recherche active de subventionnements et partenariats (SEM...).

Dans une réflexion globale, le pacte financier joint en annexe présente les actions à développer par la Municipalité pour retrouver les marges de manœuvre financière nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Les délibérations qui en découlent seront soumises à votre approbation lors de cette séance du Conseil Municipal et les suivantes.

.../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 30/ 06/ 2014

Hervé LUCBÉREILH

**PACTE FINANCIER DE LA
COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE**

I – La Section de Fonctionnement

Il convient pour dégager de l'épargne de continuer le travail de réduction des charges et d'augmentation des recettes.

A – Réduire les charges de fonctionnement

1 – Les charges courantes

- Continuer la politique Achat – Acheteur public. Cela a été un satisfecit de la Chambre Régionale des Comptes. La politique achat menée à la commune d'OLORON STE-MARIE depuis 2005 contribue à rationaliser les dépenses courantes.

Pour autant, certaines mesures restent à réaliser avec notamment :

- la gestion du patrimoine immobilier de la Commune,
- la gestion des fluides (électricité, gaz, carburant).

Si la gestion des fluides pourra être réalisée en interne, la gestion du patrimoine immobilier pourra être confiée à un Bureau d'Etude extérieur pour l'établissement d'un diagnostic, la mise en place d'un plan maintenance avec logiciel adapté ainsi que les préconisations de cessions et éventuellement une assistance à la vente.

2 – Les charges de personnel

- Actionner le levier des emplois aidés (Emploi d'avenir, C.A.E.) pour les remplacements des départs à la retraite.
- Mise en place d'une GPEC (gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences) pour mettre en adéquation la politique publique et les moyens humains.

3 – Les atténuations de produits

- Proposer à la C.C.P.O., en accord avec les communes du territoire, que la péréquation horizontale (F.P.I.C.), pour laquelle nous sommes contributeurs, soit supportée intégralement par l'intercommunalité comme cela se fait sur d'autres territoires.

4 – Les subventions

- Définir des contrats de progrès avec les associations oloronaises bénéficiant de subventions communales. Les contrats de progrès permettront, par exemple, d'identifier au sein des associations financées par la Commune, des personnels ou bénévoles qualifiés qui pourront intervenir dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

B – Augmenter les recettes de fonctionnement

1 – Redevances et taxes diverses

Il s'agit de se mettre au niveau des Communes de notre strate, soit :

- Revaloriser les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, travaux, opérateurs réseaux G.R.D.F., E.R.D.F., France Telecom).
- Revaloriser les tarifs de location de matériels et des salles.
- Revaloriser les droits de place des marchés, foires et fêtes foraines.
- Fixer les tarifs de droit commun pour la taxe locale sur la publicité extérieure.
- Revaloriser la P.N.R.A.S. (participation pour non-réalisation d'aires de stationnement).
- Instaurer une participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune, en application de la circulaire d'application prochainement distribuée par le Préfet.
- Rechercher une régie publicitaire pour différents supports (navette urbaine, panneaux lumineux, magazine...).
- Etudier l'opportunité de la mise en place d'un versement transport pour financer des transports urbains nouveaux (nouveaux circuits de la navette, stations vélo électriques, plateforme covoiturage...).

2 – Fiscalité

Il s'agit de s'adapter aux principes mis en œuvre dans les communes de la strate dans le respect du principe d'équité et dans le choix de la Municipalité de ne pas augmenter les taux.

- Demander à la C.C.P.O., en accord avec l'ensemble des communes du territoire, l'instauration d'une dotation de solidarité. *Cette possibilité existe toujours même après la réforme de la taxe professionnelle (source A.P.G.L.).*
- Supprimer l'abattement général à la base et l'abattement spécial à la base de la taxe d'habitation.

- Appliquer les taux de droit commun pour les abattements pour charges de famille des bases de la taxe d'habitation.
- Instaurer la taxe sur les logements vacants depuis plus de deux ans.
- Majorer la valeur locative de la taxe foncière de certains terrains devenus constructibles.
- Supprimer l'exonération de deux ans pour le paiement de la taxe foncière.
- S'inscrire dans une politique de développement de l'habitat sur OLORON (mise en place de lotissements communaux en primo-accession, développement de l'O.P.A.H....).

II – La Section d'Investissement

L'épargne nette, première source de financement des investissements, est obérée aujourd'hui par le remboursement conséquent du capital des emprunts (+ de 1 million d'euros). Pour financer les investissements nécessaires au développement de notre Commune, il est à la fois nécessaire de réduire le capital des emprunts et de trouver d'autres ressources financières.

A – Les charges d'investissement

- Réduire le remboursement du capital des emprunts en renégociant l'ensemble des emprunts de la collectivité. Il apparaît opportun de calibrer la durée des emprunts sur les durées d'amortissement des investissements (ex : voirie).

B – Les recettes d'investissement

Afin de limiter les emprunts, au vu du taux d'endettement de la Commune, il convient d'actionner d'autres leviers en matière de recettes d'investissement.

- Rechercher activement des subventions pour financer les projets à l'intérieur d'une cellule projets et contractualisation nouvellement créée.
- Augmenter le taux de la taxe d'aménagement.
- Intégrer un plan de cession des bâtiments non utilisés à la suite du diagnostic immobilier vu plus haut.